

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 juillet 2016 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Julie Lemieux  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

Étaient absents les conseill(e)res: Mme Lise Charest  
M. René-Philippe Hébert

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**114-07-16**

**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**115-07-16**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**116-07-16**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**117-07-16**

**Cour municipale régionale : changement de lieu où siège la cour**

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges ;

**CONSIDÉRANT QUE** la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la cour municipale régionale (CMR) déménage le ou vers le 31 décembre 2016 au 280, boulevard Hardwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'établir la nouvelle adresse de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 280,

boulevard Hardwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5, et ce, à compter du 31 décembre 2016 et de transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une copie certifiée conforme de cette résolution du conseil au plus tard le 15 août 2016 en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **FINANCES**

### **Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**118-07-16**

### **Comptes à payer**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **57 097,55 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1600149 à C1600178	<b>33 100,80 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1600071 à L1600086	<b>13 245,30 \$</b>
Chèques de salaires nos D1600102 à D1600120	<b>10 751,45 \$</b>

<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>57 097,55 \$</u></b>
--------------------	----------------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**119-07-16**

### **Affectation de l'excédant accumulé non affecté**

**CONSIDÉRANT** certaines dépenses imprévues en sus des dépenses déjà budgétées, la directrice générale demande l'autorisation de transférer un montant de 20 000 \$ du compte Affectation de l'excédant accumulé non affecté afin de couvrir les dépenses imprévus ;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser la directrice générale à transférer un montant de 20 000\$ du (poste n° 59-110-10-000) au (poste n° 03.410.10.000) pour couvrir les dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Mario Cardinal qu'à une prochaine rencontre, il sera adopté le «Règlement numéro 216-2016 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection».

### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Mme Julie Lemieux qu'à une prochaine rencontre, il sera adopté le «Règlement numéro 217-2016 modifiant le Règlement numéro 202 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux».

### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Alexandre Zalac qu'à une prochaine rencontre, il sera adopté le «Règlement numéro 218-2016 modifiant le Règlement numéro 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux».

**120-07-16**

### **Autorisation de commander les médailles pour la perception 2017**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser la directrice générale de procéder à la commande des médailles pour chien pour l'année 2017 auprès de l'entreprise «Les médailles Lanaudière» au montant de **116,00 \$** toutes taxes en sus et **payable au mois de janvier 2017**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**121-07-16**

### **Adoption de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1<sup>er</sup> juin 2010;

**VU** l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité durant sa 6<sup>e</sup> année d'application;

**CONSIDÉRANT** le SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 30 mars 2016;

**VU** l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixée au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans le plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

**VU** l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'entériner les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 30 mars 2016 et d'adopter le plan de mise en œuvre de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DU TERRITOIRE**

**122-07-16**

### **Appel d'offres sur invitation – Installation d'un point d'eau (borne sèche)**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et entériné par la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire s'y conformer et qu'il est nécessaire qu'elle procède à l'installation d'un point d'eau (borne sèche) sur la route Principale (route 325) où une concentration de la population de la municipalité s'y retrouve;

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter deux entreprises à déposer une soumission pour l'achat d'un réservoir et de requérir les services d'une firme d'excavation pour procéder à l'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Points d'information**

1. Suivi de l'inauguration du parc Cavaleri
2. Participation de la bibliothèque de Très-Saint-Rédempteur à l'événement "Coup de cœur des Maires 2016"

### **Période de questions**

Le maire, Jean Lalonde, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**123-07-16**

**Levée de la séance**

Les points de l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de lever la séance à 21 h 09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 09.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sislá Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière